

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU BAFA DES LYCEENS

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU BAFA

MODALITES RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

L'aide au financement du BAFA est ouverte aux lycéens âgés de 17 ans minimum et inscrits au titre de l'année scolaire 2008-2009 dans un établissement de Picardie d'enseignement public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat ou inscrits au Centre National d'Education à Distance (CNED) et domiciliés en Picardie, en 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAP ou BEP dans les filières Carrières sanitaires et sociales, services aux personnes et petite enfance afin de compléter leur formation et faciliter leur insertion dans la vie professionnelle.

Compte tenu des différentes aides dont peuvent bénéficier les jeunes pour financer leur BAFA, le Conseil régional prend en charge les sommes directement supportées par les jeunes pour leur formation générale et leur formation d'approfondissement effectuées par le biais d'un organisme de formation agréé par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Picardie.

Cette aide sera directement octroyée au jeune via la carte à puce cursusPicardie.

Un montant maximal de 400 € pour les formations générale et d'approfondissement sera alloué au lycéen sur production d'un certificat de scolarité datant de moins d'un mois justifiant sa scolarité dans les filières concernées.

Le montant individuel maximum crédité à chaque élève sera déterminé au regard d'un devis remis par l'organisme de formation et d'une attestation sur l'honneur selon le modèle joint en annexe, listant notamment les éventuelles aides perçues et faisant état de l'engagement du lycéen d'aller au terme de sa formation.

Le non respect de ces engagements par le lycéen pourra entraîner le remboursement de tout ou partie de l'aide attribuée.

Les organismes débitent le crédit de l'élève en une ou plusieurs fois au fur et à mesure de l'avancée du parcours de formation au BAFA.

L'organisme procédera, en cas d'abandon de la part du jeune, au reversement à la Région du montant de l'aide encaissée correspondant à la part des prestations de formation qui n'aurait pas été exécutées.

Une seule aide forfaitaire sera allouée au lycéen.



PICARDIE
LA RÉGION ensemble, réinventons la Picardie

Ma Région, mon BAFA

Animer des centres de loisirs, ça vous tente?
La Région peut vous aider.

www.picardie.fr

Picardie Carrière Inf. des Bénéficiaires de Certificats d'Apprentissage de Picardie



PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU BAFA DES LYCEENS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Mme/Melle/M. _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

N° carte « cursusPicardie » : _____

**Vous devez
obligatoirement
cocher l'une
des cases ① ou
② ci-contre**

① certifie avoir sollicité d'autres aides et ne pas avoir reçu d'autres subventions pour l'aide au BAFA ;

② reconnaît avoir perçu le ou les aide(s) indiquée(s) ci-après et accepte le principe de déduction de celle(s)-ci sur le coût de la formation indiqué sur le devis joint :

- aide du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports : _____ €

- aide de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales : _____ €

- aide de la Caisse Locale d'Allocations Familiales : _____ €

- aide d'une commune *: _____ : _____ €

- aide du département *: _____ : _____ €

- aide d'une ou plusieurs autres structures * : _____ : _____ €

_____ : _____ €

- s'engage à déclarer toute aide complémentaire qu'il aura pu obtenir après la signature de cette attestation et à rembourser au Conseil régional de Picardie la partie de l'aide forfaitaire qui dépasserait le montant du devis ;

- s'engage à suivre les formations générale et d'approfondissement ;

- s'engage à se former dans des créneaux horaires ne pénalisant pas son assiduité scolaire

Je reconnais être informé(e) que toute déclaration inexacte et mensongère ou le non respect des obligations figurant ci-dessus pourra entraîner le remboursement partiel ou total par moi-même de l'aide régionale versée à l'organisme de formation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et la déclaration enregistrée à la CNIL sous le n° 1158585, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier à l'attention du Président du Conseil Régional, 11 Mail Albert 1^{er} BP 2616 – 80026 AMIENS CEDEX 1

Fait à _____, le _____

Signature du lycéen ou de son représentant légal

Ce document est à retourner au :

**Conseil régional de Picardie – Direction de l'Éducation
11 Mail Albert 1^{er} – BP 2616 – 80026 AMIENS Cedex 1**

accompagné d'un certificat de scolarité et du devis d'un organisme de formation de Picardie